

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2014 à 10H30

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

1. MANUBY Didier
2. ANGELIER Marie-thérèse
3. CHAPTARD Michel
4. MEGE Isabelle
5. MAZERON Laurent
6. COURTADON Hélène
7. ROSSIGNOL Alexis
8. FERREIRA Raquel
9. MEUNIER Thierry
10. LOBJOIS Corine
11. DE JESUS José
12. GARRACHON Annie
13. ANTUNES Fernand
14. BOUCETTA Mounia
15. BARBARIN Jérôme
16. LONCHAMBON Jacqueline
17. BERTHIER Yannick
18. ALVES Laurence
19. ESTIER Pascal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur ESTIER Pascal, Maire, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

MM. MANUBY Didier, ANGELIER Marie-thérèse, CHAPTARD Michel, MEGE Isabelle, MAZERON Laurent, COURTADON Hélène, ROSSIGNOL Alexis, FERREIRA Raquel, MEUNIER Thierry, LOBJOIS Corine, DE JESUS José, GARRACHON Annie, ANTUNES Fernand, BOUCETTA Mounia, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, BERTHIER Yannick, ALVES Laurence et ESTIER Pascal.

M. CHAPTARD Michel, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. ROSSIGNOL Alexis, le conseiller municipal le plus jeune.

ELECTION DU MAIRE :

Le Président de séance lit les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : MM. ANTUNES Fernand et DE JESUS José.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président de séance procède à l'appel des membres du Conseil et les invite à voter à bulletin secret.

M. Didier MANUBY est proclamé Maire avec 14 suffrages et 5 bulletins nuls.

ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de M. Didier MANUBY, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

Il propose les adjoints suivants : MM. MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent.

Sont élus par 15 suffrages et 4 bulletins nuls :

- 1^{er} adjointe : Mme MEGE Isabelle
- 2^{ème} adjoint : M. CHAPTARD Michel
- 3^{ème} adjointe : Mme COURTADON Hélène
- 4^{ème} adjoint : M. MAZERON Laurent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.